

Le Lien

Le journal municipal de Saint-Ismier

N° 47

décembre 2017
à mars 2018

**Vœux
du maire**
et de son équipe
municipale, avec
animation musicale,
le vendredi 12 janvier
2018 à 19h à l'Espace
Agora.

[DOSSIER]

Zoom sur la modification n°3 du Plan local d'urbanisme (PLU)

Page 08

[ACTUALITÉS]

Calendrier du déploiement de
l'Internet Très Haut Débit

Page 14

[ACTUALITÉS]

Le recensement de la
population va se dérouler en
début d'année 2018

Page 19

[PATRIMOINE]

La tour d'Arces : réveil de la
belle endormie...

Pages 20 et 21

[CULTURE]

La programmation culturelle
de ce début d'année



DÉNEIGEMENT

À l'approche de l'hiver, de forts épisodes neigeux peuvent apparaître. Dans ce cadre, il faut savoir que la mairie déneige 34 km de voiries communales et l'accès aux bâtiments publics (crèches, écoles,

etc.) alors que les services du département de l'Isère se chargent du déneigement des routes départementales (route de Chambéry, voie en S). Par ailleurs, conformément à l'arrêté municipal du 7 novembre 2014, il appartient aux propriétaires ou locataires de racler puis balayer la neige au droit de leur façade ou terrain, sur la largeur du trottoir jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, du sel ou du sable devra être épandu pour prévenir tout accident. En outre, une solidarité envers les personnes âgées et handicapées est attendue pour faciliter leurs déplacements quotidiens. La préservation du vivre-ensemble passe aussi par cette solidarité hivernale.

VOUS NE RECEVEZ PAS LE JOURNAL MUNICIPAL « LE LIEN » ?

Il est distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres de Saint-Ismier, même si vous avez l'autocollant « Stop pub ». Si vous ne le recevez pas, faites-nous une réclamation au 04 76 52 52 25 ou par courriel à com@saint-ismier.fr. Vous pouvez aussi télécharger le journal municipal en PDF sur www.saint-ismier.fr

OUVERTURE DE LOCAUX

Ouverture des nouveaux locaux de l'« Espace aquatique des Dauphins », centre de kinésithérapie et balnéothérapie, au 165 allée des Dauphins, 04 76 52 35 94.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES 2017

- Alice BARRIE, le 18 juin
- Antoine MALAVAL, le 3 août
- Sandro MONTEAGUDO JARGOT, le 16 août
- Sarah MOTTIN, le 18 septembre
- Iris GOASLIN, le 4 octobre
- Mady MEDJALDI, le 13 octobre
- Olivia PENNELL, le 25 octobre

MARIAGES 2017

- Camille WULFF et Vitor LOPES, le 26 août
- Meka'a ANDONG et Paul FAURE, le 26 août
- Aurélie BUNDINO et Cédric MARITANO, le 2 septembre
- Isabelle BIGNOT et Olivier KAISER, le 2 septembre
- Béatrice LEGENDRE et Patrick MORGANTI, le 2 septembre
- Anne-Sophie NOEL et Jonathan ARMANI, le 9 septembre



Rejoignez-nous sur
facebook

RÉSEAUX SOCIAUX – Retrouvez toute l'actualité de la ville de Saint-Ismier sur Facebook (alertes météorologiques, infos travaux, photos des animations municipales, infos sur des fermetures exceptionnelles, etc.). Même sans compte Facebook, vous pouvez consulter les informations en vous connectant à l'adresse suivante : <https://fr-fr.facebook.com/villedesaintismier>

HORAIRES DE LA MAIRIE

Accueil de la mairie

Tél : 04 76 52 52 25.
Tous les jours de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30.
Samedi matin (permanence administrative) de 9 h à 11 h 30.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Accueil du public, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Fermeture le mercredi après-midi.
Sur rendez-vous pour le dépôt des dossiers au 04 76 52 52 25 ou à social@saint-ismier.fr

Service « Cadre de vie » (urbanisme-technique)

- Lundi de 14 h à 17 h
 - Mardi matin sur rendez-vous
 - Mercredi matin sur rendez-vous et de 14 h à 17 h.
 - Jeudi matin sur rendez-vous
 - Vendredi de 9 h 30 à 12 h
- Sur rendez-vous au 04 76 52 52 33.

Service « Enfance-Jeunesse-Scolaire » (EJS)

Accueil du public (maison Belledonne) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h (sauf le mardi) et de 13 h 30 à 17 h 30 (sauf le mercredi et vendredi). Sur rendez-vous en dehors de ces horaires au 04 76 52 93 69.

Service petite enfance « Crèch'ndo »

Ouverture de 7 h 45 à 18 h 30 du lundi au vendredi.
Sur rendez-vous au 04 76 52 31 58.

Médiathèque de l'Orangerie

Tél : 04 76 52 92 76.
mediatheque@saint-ismier.fr
www.bibliotheques.le-gresivaudan.fr (page "Saint-Ismier").

- Mardi, jeudi et vendredi de 16 h 30 à 19 h.
- Mercredi de 10 h à 12 h et 14 h à 19 h.
- Samedi de 10 h à 12 h 30.

NUMÉROS D'URGENCE

- Gendarmerie de Saint-Ismier : 17 ou 04 76 52 15 45
- Police municipale : 04 76 52 93 64 ou 06 27 15 52 70
- Pharmacie de garde : 3237 (appel payant)
- Sapeurs-pompiers : 18
- SAMU, médecin et dentiste de garde : 15
- Centre antipoison de Lyon : 04 72 11 69 11
- Électricité (Enedis) : 09 72 67 50 38
- Gaz (GRDF) : 0 800 47 33 33
- Eau (SAUR) : 04 57 38 50 09
- Assainissement :
 - Astreinte d'urgence 7j/7j et 24 h/24 h de la société Véolia : 0 969 323 458
 - Relation aux usagers : 04 76 99 70 00

PERMANENCES

Avocat conseil

Le 1^{er} samedi du mois de 9 h à 11 h 30, sur rdv au 04 76 52 52 25.

Écrivain public

Permanences sur rdv au 04 76 52 52 25, le 1^{er} vendredi de chaque mois, de 9 h à 12 h (service gratuit). Il vous aide dans vos démarches administratives (Sécurité sociale, CAF, retraite, impôts, Préfecture, etc.), pour la rédaction de vos courriers (recours, curriculum vitae, lettre de motivation, juridique, etc.) et vous informe sur vos droits.

Conciliateur

Les permanences du conciliateur se tiennent le premier et le dernier mercredi de chaque mois de 9 h à 12 h, sur rendez-vous au 04 76 52 52 25.

Assistante sociale

Sur rdv au 04 56 58 16 91.

Vice-président du CCAS de Saint-Ismier, conseiller municipal délégué aux logements sociaux

Tous les mercredis et vendredis de 9 h à 12 h.
Contact : jp.meyer@saint-ismier.fr ou 06 74 96 66 22.

SERVICES

Déchetteries et jours de collecte

Saint-Ismier, Crolles et Le Touvet.
Ouverture 7 jours sur 7 de 8 h 30 à 17 h 45 (sauf jours fériés).

Renseignements : www.le-gresivaudan.fr

Collecte des ordures ménagères le lundi (ou le jeudi pour certains quartiers) et des recyclables « Je trie » le mercredi. Si lundi férié, ramassage effectué le jeudi suivant.

Objets trouvés

Information sur www.saint-ismier.fr, rubrique « Vie quotidienne – Police municipale ».

Retrouvez plus d'infos sur



www.saint-ismier.fr



Flashez sur moi !



N° 47

Sommaire

Page 4-5

Ça se passe chez nous...

[ACTUALITÉS]

Page 6 15

Nouvelles technologies

Calendrier du déploiement de l'Internet Très Haut Débit (THD)

[DOSSIER]

Page 16 17

Zoom sur la modification n°3 du Plan local d'urbanisme (PLU)

[VIE PUBLIQUE]

Page 18

Tribunes politiques

[ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE]

Page 19

La tour d'Arces :

réveil de la belle endormie...

[CULTURE]

Page 20 21

Espace Agora, médiathèque...

[ANIMATIONS/SPORT]

Page 22

Animation municipale

« Happy Halloween » : c'est toujours un succès !

[ASSOCIATIONS]

Page 23

[AGENDA]

Page 24

Vos rendez-vous

culturels, sportifs et associatifs

À Saint-Ismier, cette réforme de la taxe d'habitation rend notre avenir financier fragile et incertain. Elle nous obligera sans doute à revoir notre fiscalité dès 2018, en attendant de la mise en place par l'État d'un nouvel impôt dynamique pour le bloc communal.



Revoir notre fiscalité



En clôture du centième congrès des maires de France inquiets, le chef de l'État est venu nous dire, sans concession mais en parfait flagorneur, à propos de la suppression annoncée de la taxe d'habitation pour 80% des ménages : « *Je vous ai compris* », « *J'ai besoin de vous* », « *Nous avons la République en partage* ».

Devons-nous être dupes ? Qu'en sera-t-il demain d'un dégrèvement financier promis par l'État qui risque de se transformer au fil des années en une simple compensation sur la base de la ressource 2017 de ce qui est aujourd'hui une fiscalité dynamique ?

Je peux entendre la nécessaire et souhaitable refonte en profondeur de la fiscalité locale au regard d'un impôt injuste territorialement et injuste socialement.

Je pense cependant que cette mesure précipitée du gouvernement ne mettra absolument pas fin aux injustices résultant de la vétusté des valeurs locatives. Les injustices subsisteront pour le pourcentage d'habitants qui continuera à payer la taxe d'habitation et qui acquitte déjà chaque année un pourcentage du produit de l'impôt sur le revenu.

Elle affaiblira en outre le lien entre le citoyen et les services publics locaux.

Cette mesure totémique qui a contribué à l'élection du chef de l'État constitue un marqueur de sa politique mais interroge l'unité d'une République tout aussi présente dans nos communes que sous l'or des palais présidentiels.

Les communes sont en effet des petites Républiques dans la grande. Elles doivent être comprises et entendues

comme telles par les analystes des *think tanks* ultra-libéraux que j'invite à s'interroger sur la signification des différences de résultats aux élections présidentielles entre ville et monde rural, face à la montée des populismes.

À Saint-Ismier, cette réforme de la taxe d'habitation rend notre avenir financier fragile et incertain. Elle nous obligera sans doute à revoir notre fiscalité dès 2018, en attendant de la mise en place par l'État d'un nouvel impôt dynamique pour le bloc communal.

Elle soulève également, voire surtout, une question au regard du respect du principe d'égalité face à l'impôt, question qui, d'ores et déjà, donne lieu à contestation de la décision gouvernementale devant le Conseil constitutionnel.

Henri Baile

Maire de Saint-Ismier



Directeur de la publication : **Henri Baile**. Rédactrice en chef : **Sandrine Idier**. Chargé de communication : **Jérémy Borj**. Maquette et mise en page : **Cécile Tassan**. À collaboré à ce numéro : **Alexandre Dhordain**. Photos : **Mairie de Saint-Ismier**. Impression : **Imprimerie Notre-Dame**. Périodicité : trimestrielle. Dépôt légal à parution. N° ISSN : 07 616 066. Hôtel de ville, BP 32, 38 331 Saint-Ismier Cedex. Tél : 04 76 52 52 25 - Fax : 04 76 52 28 01 - com@saint-ismier.fr www.saint-ismier.fr - Ce numéro a été imprimé à 3 400 exemplaires.



Vide-greniers

Le comité des fêtes de Saint-Ismier, en partenariat avec la mairie, a organisé son traditionnel vide-greniers le 10 septembre dernier sur le parvis et le parking de l'Espace Agora. Beaucoup d'exposants et de chineurs étaient présents malgré une météo maussade.



Parapente pour personnes âgées

Trois résidents de l'EHPAD « Villa du Rozat » : Colette 80 ans, Maurice 96 ans et Benoît 69 ans, ont effectué début septembre 2017 leur baptême en parapente à Saint-Hilaire-du-Touvet. L'association « Roz'Amitiés » a en effet proposé à des résidents de réaliser leur rêve. Il n'y a pas d'âge pour voler...



Cross du Manival

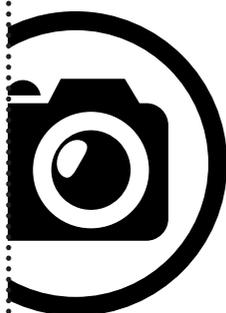
Comme chaque année, le cross du Manival a rencontré un grand succès le 24 septembre 2017. Grand soleil pour les 305 coureurs de cette épreuve sportive inscrite au challenge intercommunal du Grésivaudan. Le nombre de participants est en hausse (+ 30 inscrits) par rapport à l'année dernière. Pour cette édition 2017, 1393,50 euros ont été collectés au profit de l'association "Don du sang".

Courseton solidaire des écoles

Le courseton solidaire des écoles des Vignes et du Clos Marchand en faveur d'associations caritatives a eu lieu le 11 octobre dernier au complexe sportif François-Régis Bériot.



Retrouvez tous les albums photos des animations municipales sur la page facebook.com/villedesaintismier





Semaine bleue

Dans le cadre de la "Semaine bleue", l'artiste photographe Jean-Luc Joseph a donné une vidéo-conférence le 3 octobre 2017 à la médiathèque sur la tradition des violoneux de Savoie. Il a joué du violon devant les enfants accueillis dans le cadre des ateliers périscolaires.



Vernissage de l'exposition « Art'SI »

Plus de 100 personnes ont assisté au vernissage de l'exposition de l'association "Art'SI Grésivaudan" le 5 octobre dernier à l'Espace Agora. Ce 8ème salon de peintures, sculptures et gravures a été ouvert par l'adjointe au maire en charge de la culture et des associations, Annick Berthold, et la présidente de l'association, Bérengère Douchin.



Fête de la science

Dans le cadre de la « Fête de la science », la médiathèque de l'Orangerie a proposé deux ateliers scientifiques pour les enfants, accompagnés d'un adulte, le 14 octobre dernier en mairie. Ces ateliers, encadrés par Karine Godot de l'association « Sciences et malices », ont permis à 32 enfants de réaliser des expériences sur l'électricité et de leur faire découvrir l'intérêt des énergies renouvelables.

Bourse aux jouets

Forte affluence pour la bourse aux jouets, organisée par le comité des fêtes de Saint-Ismier, en partenariat avec la mairie, le 26 novembre 2017 à l'Espace Agora.



Vous rencontrez des difficultés financières ?

Rythmée par des événements personnels, la vie peut parfois être ponctuée d'imprévus et de difficultés.

Pour vous aider :

Les assistantes sociales vous accueillent sur rendez-vous (0456581691) au centre médico-social, 71 chemin des Sources, Bâtiment A, à Bernin.

Les conseillères en économie sociale et familiale (CESF) vous accueillent, lors de permanences individuelles, pour répondre à vos questions, vous conseiller et vous aider, si besoin, à constituer votre dossier de surendettement. Prochaines permanences, sans rendez-vous (0456581691) : lundi 8 janvier 2018, jeudi 25 janvier 2018 de 10h à 12h. Lieu : Centre médico-social, 71 chemin des Sources, Bâtiment A, à Bernin.

L'écrivain public peut vous aider dans vos démarches administratives (Sécurité sociale, CAF, retraite, impôts, naturalisation, Préfecture) pour la rédaction de vos courriers ou vous informer de vos droits. Permanence gratuite en mairie le 1^{er} vendredi de chaque mois de 9h à 12h.



« Café des parents d'adolescents », un lieu d'échanges entre parents autour de l'adolescence animé par deux professionnels. Retrouvez les dates et lieux sur www.cafe-des-parents-ados-gresivaudan.fr

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose des aides ponctuelles pour permettre aux personnes en situation précaire de faire face aux nécessités quotidiennes. Une commission permanente d'attribution des secours se réunit une fois par mois. Elle examine les dossiers des assistantes sociales, émet un avis sur les situations et peut accorder aux personnes en difficulté des secours d'urgence et/ou des bons alimentaires, une aide au paiement de loyers ou des fluides (gaz, électricité, eau).

Renseignements : CCAS de Saint-Ismier
04 76 52 52 25 ou social@saint-ismier.fr



[PERSONNES ÂGÉES]

Déménagement de la maison de retraite de La Bâtie

Implantée à Saint-Ismier depuis 1968, la maison de retraite de La Bâtie, devenue quelques années plus tard un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), accueillait 80 résidents et était rattachée au centre hospitalier universitaire (CHU) Grenoble-Alpes. Le 23 novembre 2017, les derniers résidents ont intégré le centre gérontologique sud, situé à Echirolles. Ce centre construit en 2004, d'une capacité de 125 lits, comprend deux unités de prise en charge des maladies neurodégénératives (type Alzheimer) de 15 lits chacune.

Les bâtiments de La Bâtie sont la propriété du CHU. La commune de Saint-Ismier va collaborer avec un opérateur immobilier et l'agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) pour définir un programme d'habitations. Cette opération immobilière s'inscrit dans le cadre du développement foncier de ce quartier de la commune.



[SENIORS]



Des fiches pratiques pour bien vieillir à Saint-Ismier

Le groupe de travail «Voisins solidaires » a élaboré courant 2017 un dossier intitulé « Bien vieillir à Saint-Ismier ». Ce dossier comporte six fiches pratiques sur la vie de la commune, allant des loisirs aux transports, et présente des informations sur les offres de logement réservées aux seniors, l'adaptation des logements quand on avance en âge et les modalités d'accès aux aides existantes.

Ce dossier est disponible à l'accueil de la mairie mais peut également être consulté sur le site Internet (rubrique « Solidarité - Bien vieillir à Saint-Ismier »).

RÉFORME ADMINISTRATIVE

Du nouveau pour le pacte civil de solidarité

Depuis le 1^{er} novembre 2017, l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré du tribunal d'instance à la mairie (officier de l'état civil).

Enregistrement en mairie de la résidence commune

Le pacte civil de solidarité (PACS) est un contrat passé entre deux personnes majeures, de même sexe ou de sexe différent pour organiser leur vie commune. Les partenaires doivent donc dorénavant s'adresser à la mairie de leur résidence commune pour faire enregistrer leur déclaration de PACS. Toutefois, la possibilité est toujours donnée de s'adresser à un notaire (service payant).



Présence obligatoire des deux partenaires

Le dépôt de la déclaration de PACS se fait obligatoirement en présence des deux partenaires, et sur rendez-vous uniquement. Il est à noter que l'officier d'état civil n'a pas à apprécier, ni à conseiller quant au contenu de la convention de PACS. Pour tout conseil, les partenaires doivent se renseigner auprès d'un avocat, d'un notaire, ou de la « Maison de la justice et du droit ». Pour trouver des réponses à vos questions, vous pouvez contacter le service « Vie quotidienne » de la mairie au 04 76 52 52 25 ou consulter les documents disponibles sur www.saint-ismier.fr, rubrique « Vie quotidienne – Vos démarches ».

[DÉPLACEMENTS]

Rezo Pouce : l'auto-stop organisé arrive dans le Grésivaudan

La communauté de communes « Le Grésivaudan » lance l'auto-stop organisé, avec d'autres communes de l'agglomération grenobloise.

Pourquoi l'auto-stop organisé ?

Afin de populariser davantage cette pratique et de la sécuriser, la communauté de communes se mobilise en partenariat avec « Rezo Pouce », une société coopérative d'intérêt collectif.

Comment ça marche ?

Il s'agit de développer la confiance entre les automobilistes et les auto-stoppeurs en les invitant à devenir membres de « Rezo Pouce ». L'inscription est gratuite et leur permet de bénéficier d'outils pour optimiser cette pratique :

- Des fiches à imprimer par l'auto-stoppeur pour indiquer sa destination ;
- Un autocollant à apposer sur le pare-brise du conducteur ;
- Un site Internet www.rezopouce.fr ;
- Une autorisation parentale pour les 16-18 ans ;
- Une application pour smartphone qui permet aux auto-stoppeurs de signaler leur position et leur destination. Elle

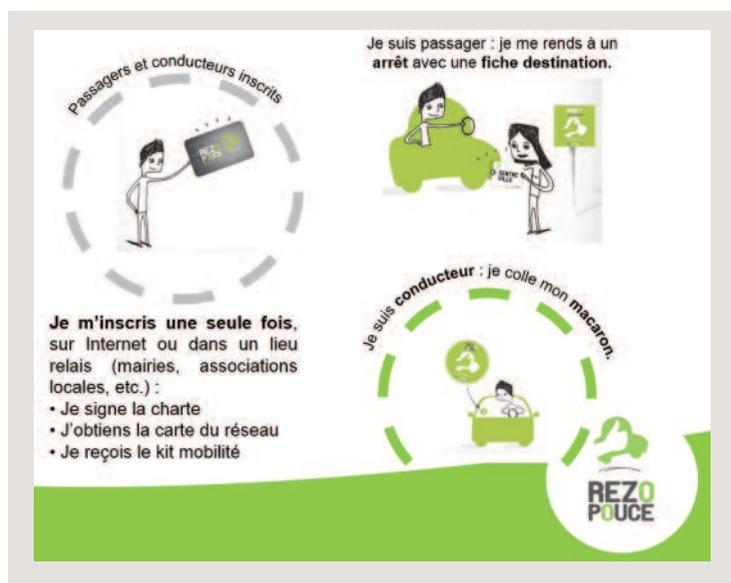
permet aussi aux conducteurs de localiser des auto-stoppeurs et de leur envoyer une proposition de prise en charge.

Pour compléter ce dispositif, la communauté de communes « Le Grésivaudan » matérialise une cinquantaine de points de prise en charge des auto-stoppeurs en installant des panneaux signalétiques.

Quelles sont les communes partenaires ?

Pour le Grésivaudan : Saint-Ismier, Les Adrets, Sainte-Agnès, Laval, Saint-Martin d'Uriage, Frogès et le plateau des Petites Roches (Saint-Pancrasse, Saint-Hilaire du Touvet, Saint-Bernard du Touvet). De nombreuses communes de l'agglomération grenobloise lancent également l'auto-stop organisé ce dernier trimestre 2017.

Inscription gratuite sur www.rezopouce.fr. Si vous n'avez pas accès à Internet, l'inscription se fait à l'accueil de la mairie de Saint-Ismier.



[NOUVELLES TECHNOLOGIES]

Calendrier du déploiement de l'Internet Très Haut Débit (THD)



La construction du nœud de raccordement optique (NRO) de Saint-Ismier, lieu où convergent les lignes des abonnés d'un même quartier ou d'une même ville, est quasiment terminée. Il se situe à proximité du complexe sportif François-Régis Bériot. Il s'agit d'un réseau de desserte par fibre optique.

La priorité de l'opérateur est l'alimentation des entreprises de plus de 5 salariés pour 2019, puis celle des autres entreprises et des particuliers à partir de 2021. C'est un enjeu important aussi bien pour le développement économique que pour l'aménagement du territoire. Il s'agit donc d'une priorité gouvernementale et départementale.

[NOUVELLES TECHNOLOGIES]

Formation « tablettes numériques » pour débutants

Quarante seniors ont suivi l'atelier d'initiation à l'utilisation des tablettes numériques qui a démarré en septembre 2016. Neuf nouveaux apprenants ont commencé leur apprentissage en septembre dernier. Un vrai succès ! Cette formation se déroule dans une ambiance conviviale, détendue où chacun s'entraide ! Vous êtes intéressés ?

Une nouvelle session de formation, animée par Cécile Lelarge, agent de la collectivité, sera lancée en mars 2018. Au cours de cette formation, vous pourrez découvrir la richesse d'informations qu'offre la toile, suivre l'actualité, communiquer avec vos enfants ou vos petits-enfants via Skype, découvrir Facebook, apprendre à envoyer et recevoir des courriels, et découvrir de nombreuses applications ludiques telles que des jeux de carte et de scrabble, des mots fléchés, des mots croisés, des applications d'entraînement cérébral, etc. A l'issue de ces séances, les tablettes auront moins de secrets pour vous !



François OLLÉON,

Maire-adjoint en charge du développement économique

Une étude terrain menée dans le cadre d'« Isère fibre »

« Isère fibre » est l'opérateur en charge de l'établissement, en partenariat avec le conseil départemental de l'Isère, du réseau 100% fibre, déployé dans le cadre du projet Très Haut Débit (THD) dans près de 500 communes de l'Isère. Ce réseau, ouvert à l'ensemble des opérateurs pour garantir aux résidents la liberté de choix de leur Fournisseur d'Accès Internet (FAI), doit être déployé prochainement sur Saint-Ismier. Cette opération d'envergure nécessite une étude "terrain" permettant de collecter des informations auprès des habitants. Elle sera effectuée par « ERT Technologies » du 15 octobre au 31 décembre 2017.

Pour participer à ces séances qui ont lieu en mairie les jeudis matin de 9 h 30 à 11 h 30, un formulaire est disponible auprès du centre communal d'action sociale (CCAS).

Tarif : 75 euros les 15 séances (soit 5 euros la séance).

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 04 76 52 52 25.

PETITE ENFANCE

Crech'ndo L'heure de la rentrée

La vie à Crech'ndo a repris son cours. Les bébés arrivés en septembre et les nouveaux « moyens » qui faisaient leur première rentrée en structure collective ont trouvé leurs marques. Les « moyens » et les « grands » déjà présents l'année dernière ont bien investi leurs nouveaux locaux après une mini-adaptation qui leur a permis de retrouver les « copains de la crèche » en douceur et avec beaucoup de plaisir, sans trop regretter le cocon familial.

Les activités en lien avec le projet pédagogique, reconduit pour la troisième et dernière année, ont été mises en place. Les murs des familles se remplissent à nouveau, les parents sont sollicités pour participer à des ateliers et des goûters festifs au sein de la crèche, dans les trois unités. Des sorties sont également prévues avec les plus grands et les parents sont mis à contribution à ces occasions. En effet, les matinées à la médiathèque ont repris depuis le 13 octobre et un nouveau projet avec la maison de retraite (EHPAD) de la villa du Rozat verra le jour d'ici la fin de l'année 2017. Comme ces sorties ne sont envisageables qu'avec la participation des parents, la crèche compte vraiment sur leur disponibilité pour partager des moments agréables avec leur enfant.

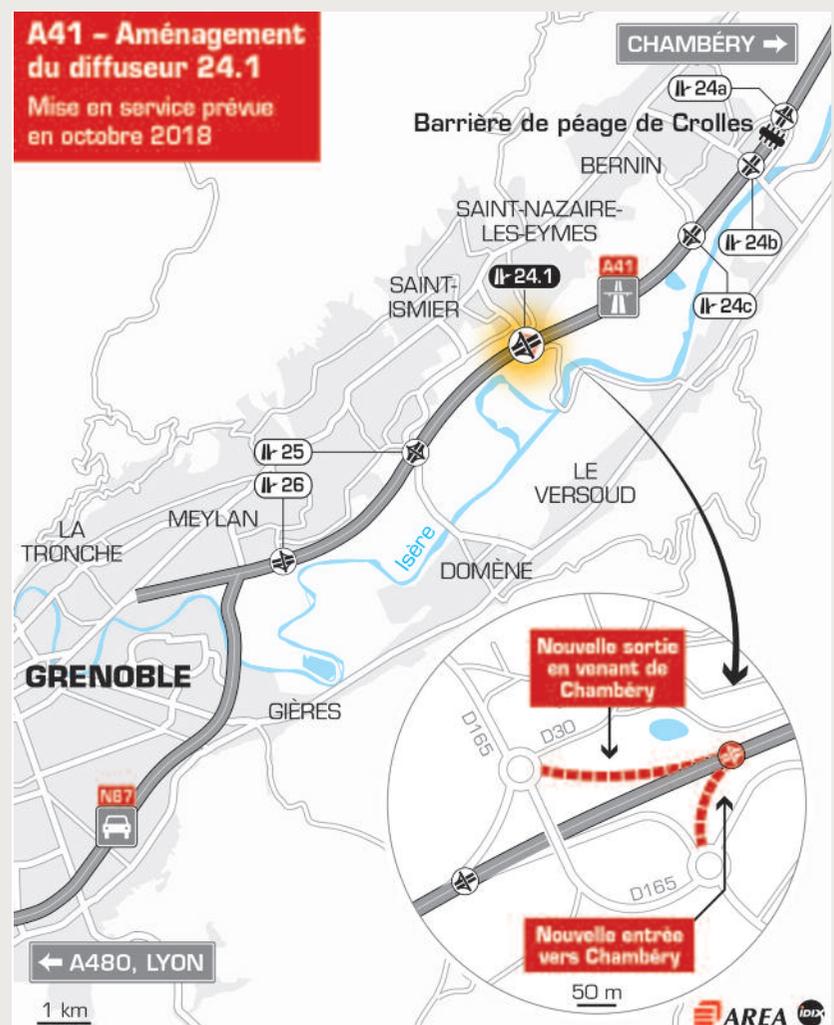


[TRANSPORT]

Travaux pour le demi-diffuseur de La Bâtie

Aujourd'hui, le demi-diffuseur de La Bâtie (n° 24.1) ne permet que les mouvements en provenance ou en direction de Grenoble. Le développement du Grésivaudan, et en particulier la création de la zone d'activités économiques « Isiparc », augmente les besoins de mobilité vers Chambéry.

Ainsi, les collectivités locales ont obtenu de l'Etat la réalisation du complément du diffuseur de La Bâtie, dont la mise en service est prévue pour octobre 2018. Le projet consiste à créer une bretelle de sortie et une bretelle d'entrée, orientées vers Chambéry. Ces deux bretelles seront raccordées à la voirie locale via la route départementale 165.



PORTRAIT

La tête et les jambes

La jeune joueuse de football, Romane Pilot, vient d'intégrer le Pôle Espoir Féminin de Vaulx-en-Velin, l'antichambre de l'équipe de France de football, tout en poursuivant ses études.

Le stéthoscope ou les crampons ? À 15 ans, Romane Pilot n'a pas encore arrêté son choix. Et pour cause, rien ne presse. Aujourd'hui en classe de seconde générale, elle a encore un peu de temps avant de choisir son orientation post-baccalauréat. Pour l'heure, elle profite de l'occasion footballistique qui lui a été donnée d'apprendre et de progresser, balle au pied, dans les meilleures conditions possibles.

Depuis septembre, elle a intégré le lycée Robert Doisneau de Vaulx-en-Velin, site du Pôle Espoir Féminin de football, l'un des sept centres nationaux de formation pour les futures footballeuses de haut niveau. « Mon objectif n'a jamais été de devenir professionnelle, mais une opportunité comme celle-là, il n'y en a pas deux dans la vie... », confie la jeune Ismérienne.

La passion du football lui a été transmise par son père qu'elle accompagnait systématiquement sur les terrains. Un peu malgré elle, au départ... « Et puis un jour, à

La passion du football lui a été transmise par son père qu'elle accompagnait systématiquement sur les terrains. Un peu malgré elle, au départ...

l'âge de huit ans, j'ai voulu jouer... », décrit Romane Pilot. Impossible d'imaginer alors que sept années plus tard, elle serait en bonne position pour intégrer l'équipe de France. « Les choses sérieuses ont véritablement commencé l'an dernier lorsque je suis passée en équipe Rhône-Alpes », explique la capitaine et défenseuse centrale du Grenoble Foot 38 (GF38), équipe évoluant cette année en U19 National.

Pourquoi la défense ? « Parce que je suis une fille qui n'a ni peur de mettre la tête ni d'aller au contact... », répond Romane tout en reconnaissant devoir encore travailler sur sa



vitesse de passe, sa vivacité et son placement.

Aujourd'hui, à Vaulx-en-Velin, les 28 heures de cours s'enchaînent avec les séances de musculation, les décrassages et les entraînements, soit près de 10 heures de sport hebdomadaires. Sans compter les week-ends dédiés aux matchs avec le GF38.

Des semaines assez chargées auxquelles elle dit s'habituer. « Dès que j'ai le temps, je file au CDI faire mes devoirs », précise la lycéenne. Avec une moyenne générale de 16/20, Romane Pilot est la preuve que talent sportif et succès scolaire ne sont pas antinomiques.

Et si l'équipe de France est à portée, elle ne perd pas de vue son objectif d'entrer, l'an prochain, en première scientifique, afin de conserver ses chances de troquer un jour le maillot pour la blouse blanche. « J'aimerais devenir pédiatre parce que j'adore les

enfants, ou kiné pour garder le contact avec le sport. Enfin, je verrai bien... » En effet, carpe diem.

Ses équipes de football préférées ?

- L'équipe de France
- Le Grenoble Foot 38

Ses joueurs préférés ?

- Wendy Renard (Équipe de France / Lyon)
- Sergio Ramos (Real Madrid)

Ses entraîneurs préférés ?

- Corinne Diacre, sélectionneuse de l'équipe de France
- Zinedine Zidane, entraîneur du Real Madrid.

2 EXPOS
à la mairie

JUSQU'À FIN DÉCEMBRE 2017
MAIRIE DE SAINT-ISMIER

■ **Patrick ROTTIER**
et les membres de son « Club photos de Biviers » présentent l'exposition
« Architectures contemporaines »

Salle des mariages

DU 3 AU 29 JANVIER 2018
MAIRIE DE SAINT-ISMIER

■ **Roselyne DEGARDIN**
Sculptures

Salle des mariages

[ÉCONOMIE D'ÉNERGIE]

Les enjeux de l'éclairage public sur Saint-Ismier



Un éclairage adapté des espaces publics a pour base une bonne qualité de l'ambiance urbaine nocturne mais aussi la recherche d'économies en matière énergétique pour le bien de la planète et des finances publiques. Ces éléments de réflexion ont conduit l'adjoint au maire chargé des travaux et des espaces verts, Claude Richard, et la municipalité à mettre en place un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur 10 ans de modernisation des installations d'éclairage de Saint-Ismier

Mise en adéquation du démarrage et de l'extinction de l'éclairage public

Les horloges astronomiques utilisées jusqu'à présent sur la commune, dont le fonctionnement est basé sur la position du soleil par rapport à la terre, ne permettent pas d'intégrer les variables locales telles que la situation météorologique, l'orientation de la commune, le relief. Pour pallier ces inconvénients, la municipalité a choisi un système de commande centralisée, proposé par une entreprise grenobloise (« BH Technologie »). Il est basé sur la détection du niveau d'éclairement ambiant par cellule infrarouge. Ce matériel a été mis en place en mai dernier et est aujourd'hui opérationnel. La surveillance et la programmation sont assurées depuis un poste de commandement, basé dans les locaux du service technique municipal.

Réajustement et programmation des niveaux d'éclairage

Les luminaires installés sur notre commune sont principalement équipés de lampes à décharge qui sont dépassées techniquement aujourd'hui par les Leds. La gradation des lampes à décharge se limite à 35 voire 40% (sous peine de décrochage) et est possible grâce à des ballasts électroniques spécifiques bi-puissance. La municipalité a commencé à mettre en place quelques exemplaires de ce type de ballast en 2014 pour une diminution d'éclairement de minuit jusqu'à extinction au matin.

Remplacement des luminaires vétustes par des luminaires à LED

Cependant, devant la fiabilité croissante des Leds et leur prééminence, la municipalité s'est tournée résolument vers cette technologie lors

de l'élaboration du budget 2017. 102 luminaires vétustes ont ainsi été changés sur la commune pour 100 000€ d'investissement. Les avantages sont nombreux : durée de vie estimée actuellement à 50 000 heures (contre 12 à 15 000 heures pour une lampe à décharge), consommation très inférieure à celle de lampes à décharge pour un même flux lumineux, modulation de puissance possible de 0 à 100%, permettant un abaissement de l'éclairage très important hors heures de trafic élevé (de minuit à 5/6h - réglé à -70% sur Saint-Ismier). L'objectif de la municipalité est de changer tous les luminaires de la commune dans un délai de 10 à 15 ans.

Un bilan financier de la politique de l'éclairage sur Saint-Ismier trouvera place prochainement dans le journal municipal « Le Lien ».



[DÉVELOPPEMENT DURABLE]

Projet d'extinction nocturne de l'éclairage public

Les derniers conseils de quartier ont été l'occasion de parler de la réflexion que mène la municipalité autour de l'extinction de l'éclairage nocturne.

Les trois objectifs de ce projet

Les économies d'énergie potentielles, la diminution de la pollution lumineuse et une plus grande tranquillité pour les riverains gênés par l'intensité lumineuse de certains lampadaires sont des arguments auxquels le

groupe de travail n'est pas insensible. Cette extinction est de plus en plus pratiquée par les communes françaises (10 000 communes environ) et les communes proches comme Crolles, Bernin, Saint-Nazaire-les-Eymes ont déjà franchi le cap. Mais des questions relatives à l'insécurité se posent encore concernant les cambriolages, et la circulation des véhicules et des piétons la nuit.

Une zone « test » dès 2018

C'est pourquoi, le groupe de travail a proposé de réaliser un test grandeur nature dès 2018 pour entériner ou non la décision sur 2019. En

début d'année, pour une zone « test » allant de Corbonne à Pont Rivet et du haut en bas de la commune (moitié ouest de Saint-Ismier), l'éclairage public sera éteint de minuit à 6h du matin en semaine et de 1h à 6h du matin le week-end. A la fin de cette expérimentation qui devrait durer de 6 à 8 mois, un questionnaire sera envoyé à tous les habitants de Saint-Ismier pour recueillir leurs remarques et permettre une prise de décision « éclairée » pour 2019.

[RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ]

Le déploiement des compteurs communicants « Linky », par la société « Enedis », est en cours



La commune n'est pas légalement autorisée à intervenir

La commune est propriétaire des compteurs mais ne peut intervenir en cas d'aliénation du domaine public que dans l'hypothèse où les compteurs ne seraient plus utiles au service public et donc sortiraient du domaine public (nécessitant une décision de désaffectation/déclassement). Ce n'est pas le cas puisque les compteurs sont seulement échangés et restent dans le domaine public. La commune n'est donc pas légalement autorisée à intervenir par une délibération au regard du déploiement des compteurs « Linky ».

Mais la commune demande le respect de la volonté des habitants

Le conseil municipal s'est fait le porte-parole de certains Ismériens lors de sa séance du 10 novembre 2017 et a demandé instamment à la société « Enedis » de respecter la volonté des habitants qui refuseraient la mise en place du nouveau compteur pour des raisons

sanitaires (rayonnements électromagnétiques émis) ou pour des raisons de préservation de la propriété des données individuelles collectées.

La commune a adopté une motion de rappel de quelques principes

Si la commune n'est pas légitime pour s'opposer et prendre une délibération contre le déploiement des compteurs « Linky » sur son territoire, elle regrette que la société « Enedis » ait refusé d'animer la réunion publique de présentation du projet d'installation des compteurs le 6 novembre 2017, demandée par les élus. Aussi, la commune a souhaité rappeler à « Enedis », dans une motion, quelques principes fondamentaux protégeant les droits individuels des habitants :

- « Enedis » doit respecter la propriété privée des habitations et ne pas pénétrer dans les propriétés si l'habitant refuse l'installation du compteur « Linky » ;

Réunion publique d'information sur les compteurs « Linky », organisée par la municipalité, le 6 novembre dernier en mairie.



Dans le cadre de la directive européenne du 12 juillet 2009, transposée au droit français dans l'article L.341-4 du Code de l'énergie, la société « Enedis » déploie actuellement sur le territoire national les compteurs communicants « Linky ». Certains consommateurs envisagent de s'opposer à ce déploiement pour des raisons de santé, de protection de données personnelles, notamment économiques.

- « Enedis » doit respecter le choix du consommateur et ne pas installer les compteurs chez les habitants qui les refusent ;
- « Enedis » doit s'engager à mettre en place une communication adaptée auprès de tous les habitants leur précisant clairement par écrit les conditions et les conséquences juridiques et financières de leurs choix d'accepter ou de refuser l'installation des compteurs « Linky » ;
- « Enedis » doit se conformer aux recommandations de la CNIL pour la collecte et la diffusion des données sur chaque foyer équipé d'un compteur « Linky » ;
- « Enedis » doit tenir l'administré informé des précautions techniques à observer pour prévenir d'éventuels incidents sur le matériel domestique lors du changement des compteurs ;
- « Enedis » doit tenir informé le Médiateur national de l'énergie en cas d'opposition d'un usager au remplacement de son compteur.

VACANCES SCOLAIRES ET ACCUEILS DE LOISIRS

Vacances de fin d'année du samedi 23 décembre 2017 au dimanche 7 janvier 2018 : les accueils de loisirs seront fermés.

Vacances d'hiver du samedi 10 février au dimanche 25 février 2018 : le centre de loisirs 3-12 ans et le local jeunes 11-17 ans seront ouverts (programmes des activités et

permanences d'inscriptions prévus fin janvier). Un séjour d'hiver intercommunal pour les jeunes de 11 à 17 ans sera organisé (programme des activités et permanences d'inscriptions prévus en décembre).

Retournée scolaire 2018/2019 : pour les enfants nés en 2015 et les nouveaux arrivants, les inscriptions débutent en janvier 2018 auprès de la mairie qui détermine l'école d'affectation (fiche d'inscription disponible sur le site Internet : rubrique « Jeunesse – Service scolaire » ou auprès du service scolaire).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La zone d'activités économiques « Isiparc » s'ouvre aux entreprises

Présentation par la municipalité de la zone d'activités économiques « Isiparc » à la population **le 28 septembre 2017.**



Sur près de 5 hectares, la zone d'activités économiques basée à La Bâtie a vu ses deux premiers bâtiments d'entreprises sortir de terre ces derniers mois.

La zone « Isiparc » se destine prioritairement à la recherche et à l'industrie high-tech, prolongeant ainsi la vocation principale d'Inovallée à quelques encablures de là. L'autoroute et le cadre de vie représentent les deux atouts majeurs d'« Isiparc ». Dans le respect de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), qui redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale, la commune de Saint-Ismier transfèrera au 1^{er} janvier 2018 la gestion de la zone « Isiparc » à la communauté de communes « Le Grésivaudan ».

Les deux premiers bâtiments d'entreprises sont sortis de terre ces derniers mois.



Emploi : 350 salariés environ vont travailler sur ce site.

Investissement public : 1,5 M€ sont dépensés par la commune (après la vente de l'ensemble des lots).

Attribution des lots : 70% de la zone a déjà été vendue.

Type d'activités : des PME à vocation technologique et innovante ainsi que les services associés.

Embellissement paysager : une importante végétalisation des espaces est prévue. Les prescriptions architecturales et paysagères sont imposées et orientées afin d'intégrer la zone au mieux dans le tissu pavillonnaire.

Développement durable : un espace naturel paysagé sera prochainement aménagé et connecté aux cheminements doux.

[FONCIER]

Vente de la cure à l'association diocésaine de Grenoble

Des intentions différentes pour chacune des parties

L'intention de la paroisse est d'aménager la cure pour en faire un local d'habitation pour plusieurs prêtres, des salles de réunion et des bureaux, ce qui nécessitera des travaux importants du fait du mauvais état intérieur du bâtiment. La mairie ne pouvait pas financer les travaux de rénovation du bâtiment qui devenaient pourtant urgents. La municipalité était par ailleurs intéressée pour récupérer le terrain de la salle Saint-Philibert.

De longues négociations pour aboutir à une solution

Plusieurs mois de négociation ont été nécessaires pour mettre au point une solution convenant à toutes les parties : la mairie vend la cure à l'association diocésaine de Grenoble, cette dernière restituant le terrain et la salle

Saint-Philibert à la mairie et percevant de ce fait une indemnité d'éviction. En outre, afin d'assurer un dégagement suffisant sur le versant sud de la cure, l'association diocésaine achète à la mairie une petite bande du terrain attenant. Diverses servitudes sont également constituées pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite, l'entretien des murs et l'accès à la chaufferie de l'église.

Restitution de la salle Saint-Philibert à la mairie

La cure a été estimée à 465 000 euros par la direction de l'immobilier de l'État qui a aussi évalué l'indemnité d'éviction à 130 000 euros, ce montant devant être précisé en fonction de la date exacte de l'opération dans les prochaines semaines. Le bilan est ainsi d'environ 335 000 euros au bénéfice de la commune de Saint-Ismier.



Fin 2015, la paroisse de Saint-Martin du Manival cherchait une solution pérenne pour les locaux dont elle a l'usage sur le territoire et a sollicité la mairie de Saint-Ismier pour acheter la cure, un bâtiment situé sur un terrain jouxtant au sud l'église de Saint-Ismier. La paroisse est jusqu'à présent locataire de cet immeuble et bénéficie en outre d'un bail emphytéotique sur le terrain où elle a construit la salle Saint-Philibert.

[STATISTIQUES]

Le recensement de la population va se dérouler en début d'année 2018



Depuis 2008, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles partielles. Le prochain recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.



Sandrine IDIER,

Première adjointe au maire

Participer au recensement est un acte civique

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation. Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Des statistiques pour adapter les infrastructures publiques

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

Un recensement tous les cinq ans

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants. Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Saint-Ismier, feront l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes (un par année civile). Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques. Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procède au recensement de sa population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants ont été recensées et 100% de leur population aura été prise en compte.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la mairie au 04 76 52 52 25. Les photographies de tous les recenseurs de Saint-Ismier seront disponibles sur www.saint-ismier.fr au plus tard le premier jour de l'enquête statistique, soit le 18 janvier 2018.

La visite d'un agent recenseur à votre domicile

À partir du jeudi 18 janvier 2018, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur (Leurs photographies seront disponibles sur www.saint-ismier.fr). Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé ainsi qu'une notice d'information sur la collecte Internet. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis dans les 48h.

Le cas où vous êtes absent de votre domicile

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'INSEE. Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie de Saint-Ismier ou à l'INSEE avant le samedi 17 février 2018.



« Le bistro de la gare »

Le bâtiment du futur bar-restaurant « Le bistro de la gare » prend forme sur la route de Chambéry. Il devrait ouvrir courant février/mars 2018.

Réunion publique

Mercredi 7 mars 2018 à 19h
à l'Espace Agora, réunion publique de présentation des orientations budgétaires pour 2018 à la population.

[DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ]

Conseils de quartiers : le cycle 2017/2018 s'est acheuvé

Symboles du dialogue permanent et de la relation de proximité avec les Ismériens souhaitée par la municipalité, les réunions 2017/2018 des cinq conseils de quartiers de Saint-Ismier se sont tenues au cours de l'automne, avant le débat d'orientation budgétaire (DOB) en mars prochain. Ces réunions annuelles ont été mises en place afin de rester à l'écoute des habitants, sur un ordre du jour choisi par eux, en amont de la rencontre.

Outil de citoyenneté et de dialogue

En cette fin d'année 2017, Monsieur le Maire et son équipe municipale ont débuté la quatrième saison des conseils de quartiers du mandat. Ils ont eu le plaisir de retrouver les Ismériens pour présenter le bilan de l'année écoulée, les petits et grands projets pour Saint-Ismier et bien sûr répondre aux questions des habitants. Outil de citoyenneté, ces rencontres visent à installer l'écoute au cœur des échanges entre l'équipe municipale et les Ismériens.

Des échanges sur les projets municipaux en cours

Comme l'année dernière, ces rencontres ont été particulièrement consacrées à des discussions autour de la finalisation du Plan local de déplacements (PLD) de Saint-Ismier. Mais les échanges ont également porté sur le projet d'extinction nocturne de l'éclairage public, sur la présence du moustique tigre l'été dernier, sur le déploiement de l'Internet très haut débit (THD), sur les relations entre la commune et l'intercommunalité, sur les chantiers municipaux en cours du « Bistro de la gare » et de « Médivillage », sur l'enfouissement des lignes électriques/télécoms, sur le Plan local d'urbanisme (PLU) et les nouvelles constructions.



Le 21 octobre 2017 à la salle des fêtes du Rozat, réunion du conseil de quartiers du « Manival » et de « Pratel/Grand Torrent »



Le 23 septembre 2017 à l'Espace Agora, réunion du conseil de quartiers de « Semaises/Charvinière » et de « Pageonnière/Fangeat/Pont Rivet »

Les comptes rendus des cinq conseils de quartiers sont disponibles sur www.saint-ismier.fr, rubrique « Vie municipale – Conseil de quartiers ».



[DEVOIR DE MÉMOIRE]

Armistice de 1918 : la pédagogie des anciens combattants aux élèves de CM2

Dans le cadre de la commémoration du 11 novembre 1918, l'équipe de l'Union nationale des combattants (UNC) Alpes Saint-Ismier du "Devoir de Mémoire" est intervenue du 7 au 10 novembre dernier dans les classes de CM2 des écoles de la commune (Clos Marchand, Vignes, Poulatière). Elle a rappelé aux élèves les événements historiques de la Première Guerre mondiale : les forces en présence, la vie dans les tranchées, l'effort de guerre des femmes, etc.

Zoom sur la modification n°3 du Plan local d'urbanisme (PLU)

Décidée par délibération du conseil municipal de Saint-Ismier le 20 mai 2016, la modification n°3 du Plan local d'urbanisme (PLU) a pour objet d'accompagner la densification, préserver l'identité culturelle et paysagère de la commune, conforter la nature dans le tissu urbain, ajuster les règles d'urbanisme pour les rendre plus opérationnelles et modifier des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

POURQUOI UNE MODIFICATION DU PLU ?

Ces dernières années, le détachement (ou division) parcellaire non-encadré a conduit à une densification génératrice de nuisances de voisinage et à des situations conflictuelles dès lors que son développement, rendu possible par la loi, n'est pas accompagné. Aussi, il est de la responsabilité des élus d'anticiper un urbanisme de territoire en organisant cette densification qui, répondant à l'esprit de la loi, doit demeurer respectueuse du bien vivre ensemble. L'objectif est de mettre en place des dispositions qui garantissent un éloignement suffisant entre les constructions afin de préserver l'intimité de chacun.

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE MODIFICATION DU PLU ?

La commune souhaite préserver l'identité paysagère de son territoire, notamment sur la partie amont qui correspond aux extensions des hameaux et du centre bourg du coteau sous forme pavillonnaire. L'objectif est de ne pas dégrader davantage l'environnement, notamment les vues sur le grand paysage de

ces secteurs pavillonnaires, de limiter les problématiques liées aux déplacements et de contenir l'augmentation de circulation sur des axes étroits tout en limitant l'imperméabilisation des sols et en permettant la gestion des eaux pluviales. Il s'agira de proposer une forme urbaine intégrée qui puisse correspondre à un territoire sous forte influence urbaine.

QUELLES SONT LES MODIFICATIONS DU PLU ?

Les modifications du règlement du Plan local d'urbanisme (PLU) portent sur les principaux points suivants :

Zoom...

sur les modifications des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

La municipalité a engagé une réflexion visant à renforcer l'attractivité du centre-bourg, à améliorer le cadre de vie des habitants et à affirmer l'identité et la cohérence d'ensemble des secteurs du cœur de village et de la traversée de la RD 1090. Ces objectifs se traduisent par une modification du PLU actuel afin de préciser les objectifs en termes de traitements urbain, architectural et paysager sur ces deux secteurs.

AFIN DE RENDRE CERTAINES RÈGLES ACTUELLES DU PLU PLUS OPÉRATIONNELLES, IL A ÉTÉ DÉCIDÉ DE :

- **garantir** devant le portail d'une maison un dégagement de 4 mètres minimum permettant de stationner un véhicule. Le cas échéant, cette « plateforme » de stationnement ne doit pas dépasser une pente de 5% ;
- **adapter** la règle de proportionnalité pour les logements sociaux afin de trouver le point d'équilibre entre la réalité et la faisabilité ;
- **permettre** l'extension limitée des constructions existantes en assouplissant la règle ;
- **repérer** le bâti sur la parcelle située au 1677 route de Chambéry comme patrimoine bâti remarquable à protéger. Il fera l'objet de mesures spécifiques en matière de respect des principes architecturaux initiaux pour le bâti ;
- **établir** des ajustements liés à l'instruction ;
- **supprimer** la majorité des schémas pour faciliter la lecture du règlement du PLU ;
- **compléter** le glossaire.

Les objectifs des 3 OAP

▶ LES OBJECTIFS DE L'OAP DU CENTRE-VILLAGE SONT DE :

densifier l'îlot en face de la zone commerciale du Rozat (parcelle en viager) afin de proposer une offre commerciale en rez-de-chaussée ;

créer des logements en périphérie du centre-bourg et avoir une réflexion globale sur les parcelles en amont du cimetière. La commune est propriétaire d'une partie du foncier de ce secteur et ne souhaite pas que cette entité soit aménagée au coup par coup sans réflexion d'ensemble ;

réhabiliter la caserne des pompiers pour accueillir les professions de la santé ;

démolir la salle Saint-Philibert et construire une nouvelle salle polyvalente semi-enterrée pour préserver la vue depuis l'église ;

recréer une place de village de qualité, en lien avec l'activité actuelle des commerçants et valorisant le patrimoine ;

valoriser les vues par la réorganisation de stationnement moins impactant, le traitement de l'espace public et par la mise en zone 30 du chemin du Rozat avec un traitement plus urbain ;

compléter l'offre de stationnement par deux nouvelles poches périphériques ;

redéfinir le lien piéton entre le parking sous le cimetière et le centre-bourg.

▶ LES OBJECTIFS DE L'OAP DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 1090 SONT DE :

densifier autour de la route départementale selon trois principes (amont RD 1090, aval RD 1090 et cas particulier des logements sociaux) ;

valoriser les quatre points de vue sur le grand paysage ;

créer trois espaces publics rythmant la traversée (parvis de l'Espace Agora, entrée de ville de Pont Rivet, carrefour des Pins). Pour

le carrefour des Pins, la commune prévoit une requalification et une simplification du tracé de la voirie, avec une entrée du stationnement au Casino repensée en parking sous-terrain, etc. ;

avoir une réflexion globale sur les parcelles actuelles du Casino, de la pharmacie, de la Caisse d'épargne et du concessionnaire Renault ainsi que des logements sociaux ;

avoir une réflexion d'ensemble sur les parcelles 3, 4, 11, 12, 13 et 14 ;

inciter au lien piéton jusqu'à l'Espace Agora.

▶ LES OBJECTIFS DE L'OAP DES VARCIAUX SONT DE :

accompagner la densification, la restructuration de la desserte et la sécurisation du carrefour ;

optimiser la zone pour la réalisation de logements qui soit en adéquation avec la surface de la zone mais également la proximité

• **adaptation** des règles d'implantation, de morphologie et d'aspect extérieur du bâti ;

• **définition et pondération** d'un coefficient de pleine terre ;

• **mise en place et modulation** d'un coefficient d'emprise au sol ;

• **protection** de l'architecture vernaculaire des hameaux ;

• **ajustement** de quelques aspects peu opérationnels du règlement ;

• **modification** de l'opération d'aménagement et de programmation (OAP) du centre-village ;

• **modification** de l'opération d'aménagement et de programmation (OAP) de la route départementale 1090 ;

• **création** d'une zone AU (à urbaniser) et d'une opération d'aménagement et de programmation (OAP) dans le secteur des Varciaux.

[TRIBUNE POLITIQUE DE LA MAJORITÉ]

Technocratie quand tu nous tiens...

Dans nos écoles, le format actuel de 4 jours ½ de classe, dont 5 matinées, assortis de 4 heures de TAP sur 4 après-midi n'est plus soutenable.

En termes de ressources humaines, notre recrutement d'intervenants pour 1 heure au quotidien est devenu difficile. Il met en péril la qualité des activités et les conditions de travail du service dédié.

En termes financiers, la diminution de nos dotations est incompatible avec les frais occasionnés par une telle organisation.

Aussi, nous sommes-nous livrés à une étude fouillée sur les rythmes les mieux adaptés à l'intérêt des enfants et, nous emparant de ce que nous avons cru être un choix sans cesse rappelé par le gouvernement actuel, nous avons proposé à notre communauté éducative, via son comité de pilotage, une modification de la semaine d'école.

Eu égard au rythme naturel des enfants et à leur potentiel d'apprentissage matinal, le modèle que nous avons proposé pour la rentrée est celui d'un rythme à 4 jours ½, pérennisant les 5 matinées de classe et assurant 3 heures de TAP garants d'ouverture et d'équité, lors d'un après-midi.

Ce modèle, favorable aux enfants, respectueux de l'organisation et du budget des familles est soutenable en termes de ressources humaines et financières municipales.

Las, les autorités académiques nous opposent que nous ne pouvons procéder ainsi.

Le choix qui nous est laissé est simple et binaire : garder notre organisation actuelle ou revenir aux 4 jours de classe.

La municipalité se trouve donc dans l'obligation de retirer sa proposition initiale malgré toutes ses vertus, avant même de pouvoir en discuter lors du prochain comité de pilotage.

La rigidité administrative et technocratique à laquelle nous sommes confrontés, ne nous permet plus que de proposer une semaine de classe à 4 jours puisque nous ne pouvons en aucun cas prolonger notre organisation actuelle eu égard à nos difficultés de recrutement et de budget.

D'aucuns s'en contenteront, voire s'en réjouiront. Pas nous...

[TRIBUNE POLITIQUE DE L'OPPOSITION]

Démocratie, éthique et transparence

Absentéisme

Le maire, dans un mail largement diffusé, dénonce l'absentéisme des élus d'opposition. Or, les élus d'opposition sont beaucoup plus présents aux commissions que bien des élus majoritaires. 2 fois en octobre l'adjoint aux finances n'est pas venu à la commission appel d'offres, il a fallu le remplacer en urgence pour que celle-ci puisse se tenir. Le maire n'est jamais venu aux réunions du syndicat de l'eau de la Dhuy qui doit pourtant gérer l'épineux dossier à 1 million € d'une microcentrale hydroélectrique qui n'a fonctionné qu'1 mois depuis sa construction en 2014. Au lieu de regarder la paille dans l'œil des voisins, il devrait regarder la poutre dans sa majorité.

Est-ce du respect de placer le courrier des élus d'opposition dans le local de rangement du matériel de nettoyage?

Urbanisme

Le conseil municipal du 10 novembre a rétabli le CES (Coefficient d'Emprise au Sol) en votant la modification n°3 du PLU. Pourquoi avoir attendu plus de 3 ans pour prendre cette décision qui aurait évité la multiplication des détachements de parcelles et les impacts négatifs en terme d'urbanisme et dépenses communales (infrastructures, eau et scolaire) ?

Terrains familiaux

Pour la construction des terrains familiaux remplaçant l'aire actuelle des gens du voyage, j'ai alerté en vain la majorité sur le coût de l'opération (1,3 million €) et sur le non-respect du droit par le maire et le président de la CCPG. J'ai fourni la preuve au juge (www.genevievepicard.fr). Pour n'avoir à payer que la nouvelle aire à St-Ismier-Montbonnot que la loi l'obligera à construire, pourquoi la CCPG n'a-t-elle pas chargé un bailleur social pour construire ces terrains familiaux ?

Réfugiés

Après l'accueil de 2 familles de réfugiés irakiens dans notre commune, l'évêque pour l'église catholique syriaque à New-York, est venu quelques jours à St-Ismier pour remercier les citoyens, l'association Solidarité Saint-Martin et la paroisse de leur solidarité qui a aidé à leur intégration.

Geneviève Picard

[TRIBUNE POLITIQUE DE L'OPPOSITION]

"Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose..."

Monsieur le Maire a fait sienne cette maxime de Sir Francis Bacon. En effet, après les insultes proférées contre l'opposition lors de ses vœux, il a franchi une nouvelle étape en utilisant sa messagerie personnelle pour calomnier l'opposition. Suite à notre dernier billet publié dans le Lien de septembre, le Maire visiblement très agacé nous a répondu le 7/09/2017 par une lettre personnelle adressée à nos domiciles respectifs.

Mais au lieu de diffuser sa lettre éditée sur papier en-tête de la mairie dans le Lien du même numéro, ayant pourtant toute la liberté et le temps de le faire, Monsieur le Maire a préféré utiliser sa messagerie personnelle pour diffuser, discrètement mais à grande échelle, sa correspondance venimeuse. A défaut d'utiliser le canal officiel, il a préféré le canal officieux et opaque d'internet pour distiller ses attaques et ses contrevérités.

Etant donné la nature mensongère et calomnieuse des propos tenus dans son courrier et dans son mail d'envoi, nous avons bien évidemment répondu à Monsieur le Maire en date du 6/10/2017 en lui adressant une lettre ouverte de 5 pages. Cette dernière que nous avons souhaité rendre publique pour rétablir la vérité et vous permettre de vous forger une opinion, sera prochainement diffusée par nos propres moyens avec notre premier bulletin d'information, suite au refus du Maire d'appliquer la législation en matière de droit de réponse, et ce malgré nos demandes.

En effet, nous avons sollicité Monsieur le Maire à plusieurs reprises, pour obtenir un droit de réponse, en vertu de la réciprocité des moyens et conformément aux dispositions légales en la matière, mais il est resté sourd à toutes nos sollicitations. Serait-il embarrassé par le contenu de notre courrier de réponse ? Malheureusement, cette nouvelle entorse à la loi ne nous surprend plus guère aujourd'hui. Malgré ce contexte lourd, nous continuerons à vous informer en toute transparence de l'évolution des dossiers de la commune.

Entretemps, nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Christophe Gauvain / Sylvain Michalik / Clotilde Nicolussi Castellan

[DÉVELOPPEMENT DURABLE]

Journée européenne du patrimoine



Franc succès pour l'édition 2017 de la « Journée européenne du patrimoine » de Saint-Ismier, le 16 septembre dernier dans le parc de la mairie, sur le thème de l'alimentation et des ressources du futur. Au programme, il y avait des ateliers ludiques, une conférence théâtralisée humoristique, un pique-nique, un atelier d'art pour les enfants, une animation/débat, un atelier de compostage et un stand de dégustation de plantes, de fleurs, d'insectes et d'algues.

[PATRIMOINE]

La tour d'Arces : réveil de la belle endormie...

Nous sommes attachés à la silhouette familière de la tour d'Arces qui se dresse sur les contreforts du Saint-Eynard. Mais à quelles fins a-t-elle été construite ? Quelle est son histoire ainsi que celle des femmes, des hommes qui ont vécu en ces lieux ?

On situe sa construction vers la fin du XII^e siècle et la première moitié du XIII^e siècle par Louis d'Arces (1160-1242). En cette période tourmentée du Moyen Âge, cette maison forte avait-elle une fonction strictement défensive dans la vallée du Grésivaudan, tiraillée entre les différents pouvoirs en raison de sa situation frontalière ? Avait-elle été érigée comme un symbole du pouvoir du seigneur d'Arces ?



Après

Avant



Christiane SCHEMEL,

Conseillère municipale déléguée à la valorisation du patrimoine et présidente de la commission municipale « patrimoine »

Un coin du voile vient d'être soulevé

Grâce à l'association éponyme qui œuvre pour la sauvegarde et la valorisation de la tour d'Arces, en partenariat avec la commune de Saint-Ismier, propriétaire du site par bail emphytéotique, des travaux de déblaiement récents ont mis à jour les ruines des constructions étagées qui couvrent tout le versant sud de la butte. Tout un ensemble minéral de murs, terrasses, escaliers, portes, piédroits, colonnes ou linteaux en ogive donne maintenant à la tour d'Arces une physionomie nouvelle. Un coin du voile vient d'être soulevé mais reste à interpréter ces découvertes. Avant d'aller plus loin, il convient d'associer plus étroitement les architectes et archéologues du patrimoine. De plus, des aménagements devront être réalisés afin de permettre un accès sécurisé au public. Mais gageons que ce site nous réserve encore quelques belles surprises.

© Pedrotti



La programmation culturelle 2018

PROGRAMME Retrouvez le détail de la programmation et réservez vos places sur www.agora-saint-ismier.com



[CINÉ-CONFÉRENCES]

- « California Dream », sur la route du mythe : Jeudi 21 décembre 2017
- « Tibet », ombres et lumières : Jeudi 25 janvier 2018
- « La route Napoléon », sous le vol l'aigle : Jeudi 15 février 2018
- « Splendeur des lacs », de La Lombardie à Venise : Jeudi 8 mars 2018
- « Cambodge », le sourire retrouvé : Jeudi 22 mars 2018

Toutes les séances sont à 19 heures

DANSE

Don Quichotte
Ballet Opéra National de Kiev
Samedi 13 janvier 2018
• 20h30 •

>>>> Danse classique



Don Quichotte

L'Espace Agora de Saint-Ismier accueille le Ballet Opéra National de Kiev. Ce ballet se produit dans le monde entier sur les plus grandes scènes de théâtres et d'opéras. Don Quichotte est une véritable fête de la danse qui met en valeur solistes et Corps de Ballet dans des ensembles et des pas de deux d'une grande variété.

MUSIQUE CLASSIQUE

Les 4 saisons de Vivaldi
Vendredi 26 janvier 2018
• 20h30 •

Les musiciens du Louvre

>>>> Musique classique



Les 4 saisons de Vivaldi

Cette série de quatre concertos pour violon fait preuve d'une imagination débridée pour évoquer la nature : ici, c'est un coucou qui chante au début du concerto dédié à l'été ; là, moyennant quelques unissons de cordes, un orage qui zèbre l'azur paisible du ciel. Et qui ne serait pas transi de froid à la seule écoute des grelottements imités dans l'hiver ?

MUSIQUE D'IMPRO

Catch d'improvisation
Vendredi 9 février 2018
• 20h30 •

>>>> Par la Ligue Improvisers



Catch impro

Un spectacle avec deux équipes de deux comédiens dont la mise en scène est inspirée des matchs de catch. Les 2 duos d'improvisateurs, interprétant des personnages haut en couleurs, s'affrontent sur des sujets proposés par les spectateurs.

THÉÂTRE JEUNE PUBLIC

Le miroir et le coquelicot
Contes et chants
Dimanche 18 mars 2018
• 17h •

>>>> Théâtre jeune public



Le miroir

Comment les enfants s'endorment-ils le soir ? Avec une histoire bien sûr ! Racontée par un papa, une maman, une tata, un grand-père... Dans le cas de Raymond, c'est lui-même qui raconte des contes le soir à son doudou. Quelle jolie entrée en matière ! « Le miroir et le coquelicot » est donc une histoire inventée par un petit garçon pour s'endormir.

COMÉDIE MUSICALE

Stone d'après Starmania
Samedi 20 janvier 2018
• 15h et 20h30 •

>>>> Comédie musicale



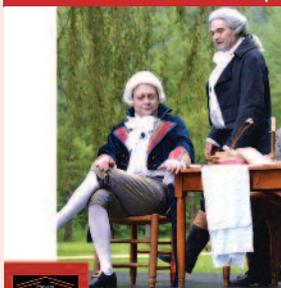
Stone

Ce spectacle est tiré de *Starmania*, opéra-rock franco-qubécois de Michel Berger et Luc Plamondon. Une rétrospective résolument moderne, revisitée et interprétée par 45 choristes et solistes, 4 musiciens professionnels et 3 danseurs. Stone, Le monde est Stone, gris et déshumanisé, où Stella, Crystal, Johnny, Ziggy et le businessman nous parleront de leur vie en technicolor !

THÉÂTRE CLASSIQUE

La rencontre
Mercredi 7 février 2018
• 20h30 •

>>>> Théâtre classique



La rencontre

La rencontre entre ces trois personnages n'a jamais eu lieu et elle est le fruit d'une pure imagination. Nous sommes à quelques heures de l'assassinat de Marat par Charlotte Corday. Marat est très malade et c'est de son délire que naîtra cette rencontre. Ces trois personnages se déchirent. Ils passent en revue tout ce qu'ils ont vécu depuis la mort du roi.

THÉÂTRE CLASSIQUE

L'Étranger d'Albert Camus
Vendredi 2 mars 2018
• 20h30 •

>>>> Théâtre



L'étranger

L'interprétation de Benjamin Ziziemsky est à l'image de l'écriture d'Albert Camus, claire, limpide et efficace. Sa lecture de l'œuvre est profondément humaine. Il est l'observateur consterné de la bêtise humaine et de l'absurdité postée au pouvoir. C'est tout un pan de notre humanité qu'Albert Camus éclaire dans cette œuvre, ici magnifiquement servie.

CHANSONS

LES 3 TÉNORS DIVINO
Le groupe International de Pop Opéra
Vendredi 23 mars 2018
• 20h30 •

>>>> Ténors



Divino 3 ténors

Trois voix exceptionnelles s'entrelacent sur les plus belles mélodies et parcourent avec virtuosité un savoureux mélange de genres réunissant à merveille des styles aussi complémentaires qu'opposés. Les grandes œuvres classiques sont ainsi réorchestrées avec des sons et harmonies plus actuelles, tout comme les succès légendaires de la pop, du rock, et de la variété.

[RÉDACTION ET PHOTOGRAPHIE]

Atelier d'écriture **créative**



**Du 20 mars
au 20 avril 2018**

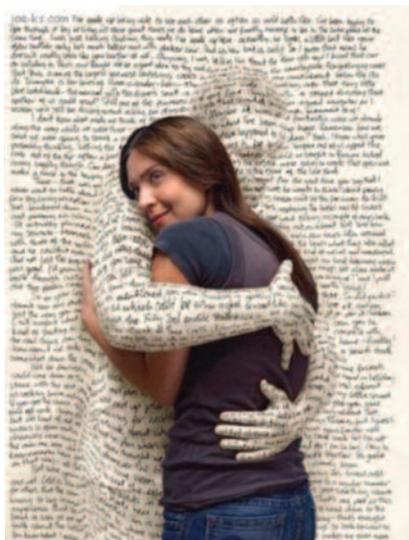
Exposition
**« Rêveries
photographiques »**

à la médiathèque
de l'Orangerie

Dans le cadre du projet de bassin de lecture, la médiathèque de l'Orangerie organisera un atelier d'écriture pour adultes qui vous permettra de redécouvrir le plaisir de l'écriture le samedi 24 mars 2018 de 9 h 30 à 12 h en mairie (sur inscription).

À partir d'une photographie qui vous touche et vous fait rêver et grâce aux conseils, à l'écoute et à la bienveillance de l'animatrice (intervenante de l'association « Anagramme »), vous serez à même de poser sur le papier des courtes phrases qui seront les ingrédients de votre histoire. Puis, ce sera l'émotion et les fous rires à la lecture partagée des textes de chaque participant (10 maximum).

Des photographies, en noir et blanc, serviront de support à la rédaction. Créations des photographes du « Club photos » de Biviers. Elles font partie d'une exposition « Rêveries photographiques » qui durera du 20 mars au 20 avril 2018 à la médiathèque puis sera installée dans les bibliothèques des communes voisines.



[CONFÉRENCE]

Paroles de femmes : existe-t-il une écriture de femmes ?

Le jeudi 8 mars 2018 à 20h à la médiathèque de l'Orangerie (entrée libre), organisée par l'association « Bibliothèque de l'Orangerie ».

On parle de littérature africaine ou nordique mais l'écriture a-t-elle un genre ? Au cours d'une promenade historique, la conférencière Françoise Bertrand nous montrera que les femmes ont souvent écrit sur ce qui les touchait en priorité : leur condition de femme, les émois du cœur et du corps souvent contrariés, l'éducation. Cela avec une force souvent subversive.

Cependant, dès le 16^e siècle, on entend des voix féminines, hors de la maison, contribuer aux débats politiques et religieux. La littérature féminine n'est pas caractérisée par une écriture spécifique, elle suit, précède parfois, les bouleversements esthétiques de chaque époque. Ainsi, nous comprendrons que s'il existe une écriture du féminin, il n'existe pas une écriture au féminin.



[PORTAIL DU RÉSEAU
DU GRÉSIVAUDAN]

Une formation

La médiathèque de l'Orangerie proposera une séance de découverte de toutes les fonctionnalités du portail Internet commun des 35 bibliothèques du Grésivaudan le samedi 3 février 2018, de 10 h à 12 h, à la médiathèque (sur inscription).

Comment se connecter à son compte lecteur et comment profiter des offres numériques du portail réseau ?

Si vous êtes abonné à la médiathèque et que vous disposez de la carte « Pass culture », plusieurs services en ligne vous sont accessibles gratuitement. Votre carte « Pass culture » vous donne accès 24h/24 à :

- un répertoire de plus de 350 000 documents (livres, revues, DVD) de toutes les bibliothèques du réseau, que vous pouvez réserver à distance ;
- des ressources numériques telles que le prêt de livres numériques avec une sélection de romans et de nouveautés à télécharger sur vos tablettes et liseuses, le prêt de revues, le visionnage de films en streaming, de l'autoformation, des conférences en ligne, etc. ;
- l'offre culturelle du territoire.

Vous pourrez également découvrir une sélection d'applications installées sur les tablettes numériques de la médiathèque.

ANIMATION MUNICIPALE

« Happy Halloween » : c'est toujours un succès !

L'animation municipale « Happy Halloween » s'est déroulée dans des conditions climatiques dignes d'un été indien, le 27 octobre 2017 dans le parc de la mairie.



Comme chaque année, cette animation a rencontré un grand succès auprès de la population. Les différents jeux ainsi que la terrifiante ambiance ont fait le bonheur des nombreux enfants du centre de loisirs, adolescents, parents et grands-parents. La contribution des adolescents du « local Jeunes » à cette animation a été significative puisqu'ils avaient réalisé les décorations, les graffs et qu'ils se sont postés tout l'après-midi aux stands de jeux.



Cross du Manival • La mairie lance un appel aux bénévoles et associations sportives qui souhaiteraient participer à l'organisation de cette manifestation en septembre 2018. Vous pouvez contacter dès maintenant le service « Événementiel » au 04 76 52 52 25 ou à com@saint-ismier.fr.

[COMMÉMORATION PATRIOTIQUE]

Armistice de 1918 : la participation de deux chorales et des enfants



Les Ismériens se sont déplacés nombreux pour assister à la commémoration de l'armistice de 1918, le 11 novembre dernier sur le parvis de la mairie. Une cérémonie émouvante au cours de laquelle la chorale « Chœurs en Grésivaudan » et celle de l'AMZOV (Association Musicale de la ZONE Verte) ont entonné l'hymne national, l'hymne européen et le chant des partisans. Fabriqués par les élèves de l'école Clos Marchand, des bleuets de France ont été distribués au public.

GDS Rhône- Alpes

DÉCLAREZ VOS RUCHES
DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Aïkikāi

Journées portes ouvertes la 2^e semaine de janvier 2018. Les cours ont lieu à l'Agora (salle Vercors) : mardi de 19h30 à 21h30, jeudi de 20h00 à 22h00 et vendredi de 12h30 à 13h30. Le club de Saint-Ismier, qui fêtera ses 35 ans en 2018, bénéficie de l'enseignement de trois professeurs de haut niveau et d'assistants formés par le club. Il est parrainé par Christophe Godet, aux origines du club, aujourd'hui 5^e Dan et conseiller technique régional.

Créé en 1927 au Japon, par Morihei Ueshiba, l'Aïkido est un art martial non violent. L'Aïkido utilise des techniques efficaces effectuées sans heurt et visant à contrôler un ou plusieurs adversaires, armés ou non. On y utilise le mouvement de l'adversaire, par le déséquilibre et sans contrainte. Ces techniques se terminent par une chute ou une immobilisation du partenaire. L'aïkido est un art martial dont la pratique exclut toute idée de compétition, développant Aï,

l'harmonie et KI, l'énergie. Discipline complète alliant l'esprit, la maîtrise de l'esprit et du corps, elle est accessible à tous (femmes, hommes, enfants, jeunes, adultes), quelle que soit sa capacité physique. Sa pratique régulière participe à améliorer sa confiance en soi, le respect de l'autre et le sentiment de bien-être.

Informations complémentaires et contact :
www.aikikai-st-ismier.asso.fr
et sur Facebook.



Folklor'IA

Séances de Folklore pour la vallée du Grésivaudan. Venez découvrir les danses traditionnelles d'ici et d'ailleurs, ces folklores aux multiples facettes, dans une ambiance gaie et chaleureuse, à la salle de danse de l'Agora de Saint-Ismier. Rendez-vous le lundi de 19h45 à 21h45 pour les niveaux « intermédiaires » à « avancés » avec Marie-Pierre et Andrée. Et rendez-vous le mardi de 14h15 à 15h45 pour les niveaux « débutants » à « intermédiaires » avec Josiane.

Renseignements au 04 76 52 33 50 ou au 04 76 90 04 79. La Présidente Christine Delavenne.



Maison Pour Tous (MPT)

L'atelier de reliure fête ses 35 ans : c'est en 1982 qu'a été créé l'atelier de reliure de la Maison Pour Tous à l'Agora de Saint-Ismier. Trente-cinq ans plus tard, cette discipline perdure toujours et ce sont près de 200 élèves qui ont appris les bases de cette discipline, nécessitant rigueur, précision et beaucoup de patience. La reliure consiste à choisir un livre généralement broché à le remettre en feuillets, le nettoyer et éventuellement le réparer, puis grâce à de nombreuses opérations successives de couture, arrondissement, rognage et couverture, le livre commence une nouvelle vie recouvert de toile ou de cuir, agrémenté ou non de papiers décorés. La reliure doit valoriser le livre, bonifier le plaisir de la lecture et embellir les bibliothèques.

👁 Si cette activité vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter par l'intermédiaire du site Internet de la mairie de Saint-Ismier : Mairie de Saint-Ismier/culture et loisirs/Associations/MPT Maison pour tous (page n°2) ou sur <http://maisonpourtous.reseaudesassociations.fr>



déc.

Vendredi 15 décembre

Conseil municipal, ouvert au public, à 18h30 en mairie.

Samedi 16 décembre

Marché de Noël de 9h à 17h au centre du village, avec show-laser à 17h.



Mercredi 20 décembre

Ciné-goûter pour les enfants à 14h30 à l'Espace Agora.



Vendredi 22 décembre

Concert de Noël à 20h à l'église de Saint-Ismier.



Jeudi 28 décembre

Le ramassage des ordures ménagères (poubelle grise) aura lieu le jeudi 28 décembre 2017, au lieu du lundi 25 décembre (férié).

janu.

Mardi 2 janvier

« **Jour du maire** » : fermeture exceptionnelle des services municipaux (mairie, médiathèque, Espace Agora).

Jeudi 4 janvier

Le ramassage des ordures ménagères (poubelle grise) aura lieu le jeudi 4 janvier 2018, au lieu du lundi 1^{er} janvier (férié).

Vendredi 12 janvier

Vœux du maire et de son équipe municipale, avec animation musicale, à 19h à l'Espace Agora.

Samedi 13 janvier

Danse classique « Don Quichotte » par le ballet opéra national de Kiev à 20h30 à l'Espace Agora.

Samedi 20 janvier

Comédie musicale « Stone » d'après Starmania à 15h et à 20h30 à l'Espace Agora.

Vendredi 26 janvier

Musique classique « Les quatre saisons » de Vivaldi par les Musiciens du Louvre à 20h30 à l'Espace Agora.

février

Samedi 3 février

Séance de découverte des fonctionnalités du portail Internet commun des 35 bibliothèques du Grésivaudan (sur inscription) de 10h à 12h à la médiathèque de l'Orangerie.

Dimanche 4 février

Chandeleur, animations pour les enfants et dégustation de crêpes préparées par les élus, à 16h à la salle des fêtes du Rozat.



Mercredi 7 février

Théâtre « La rencontre » à 20h30 à l'Espace Agora.

Mardi 13 février

Carnaval de mardi gras à 14h30 dans le parc de la mairie.



mars

Jeudi 1^{er} mars

Conseil municipal, ouvert au public, avec à l'ordre du jour le débat d'orientations budgétaires 2018 (DOB), à 18h30 en mairie.

Vendredi 2 mars

Théâtre « L'étranger », l'œuvre passion d'Albert Camus, à 20h30 à l'Espace Agora.



Mercredi 7 mars

• **Ciné-goûter** pour les enfants à 14h30 à l'Espace Agora.

• **Réunion publique** de présentation des orientations budgétaires pour 2018 à la population à 19h à l'Espace Agora.

Jeudi 8 mars

Conférence littéraire « Paroles de femmes : existe-t-il une écriture de femmes ? » (entrée libre) à 20h à la médiathèque de l'Orangerie.

Vendredi 16 mars

Théâtre de comédie « Cuisine et dépendances » à 20h30 à l'Espace Agora.

Dimanche 18 mars

Théâtre jeune public « Le miroir et le coquelicot » à 17h à l'Espace Agora.

Lundi 19 mars

Commémoration nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des morts civils et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie 1952-1962 à 18h sur la place de l'église.

Vendredi 23 mars

• **Conseil municipal**, ouvert au public, avec à l'ordre du jour le vote du budget 2018 (BP) de la commune, à 18h30 en mairie.

• **Ténors** « Divino » à 20h30 à l'Espace Agora.



Samedi 24 mars

Atelier d'écriture pour adultes (sur inscription), organisé par la médiathèque de l'Orangerie, de 9h30 à 12h en mairie.

Mardi 27 mars – Mercredi 28 mars – Jeudi 29 mars

Humour « Pourquoi ? Parce que ! », le nouveau solo de Serge Papagalli, à 20h30 à l'Espace Agora.